

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0896

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Fontaines-Saint-Martin

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 520 rue du Prado

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subat, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charmot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0896**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Fontaines-Saint-Martin

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées 520 rue du Prado

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de l'opération de requalification de la rue du Prado à Fontaines-Saint-Martin et afin de répondre à la sécurisation des liaisons piétonnes, de permettre aux cyclistes de circuler sur un axe aménagé et de réduire la vitesse des véhicules, la Métropole de Lyon envisage d'acquérir 3 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 581 m² à détacher des parcelles de plus grande contenance cadastrées AH 10, AH 11 et AH 12, concernées au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) par l'emplacement réservé de voirie n° 28.

II - Désignation du bien

Ces 3 parcelles à acquérir sont la propriété des consorts Gentinat et sont situées 520 rue du Prado au lieu-dit Le Petit Moulin à Fontaines-Saint-Martin.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du compromis de vente, un accord est intervenu sur la base d'une acquisition des parcelles libres de toute location ou occupation au montant de 40 455 €.

Leurs superficies définitives seront déterminées par le document d'arpentage établis au frais de la Métropole.

En outre, la Métropole s'engage à procéder à ses frais aux travaux suivants :

- la démolition du mur de clôture existant,
- la reconstruction d'un nouveau mur de clôture avec parement en pierres dorées,
- la dépose et la repose de 2 portails en ferronnerie,
- l'abattage de 2 arbres et la plantation de 2 nouveaux arbres,
- la démolition et la reconstruction d'un escalier avec marches en dalles calcaire,
- la plantation d'une haie arbustive le long du nouveau mur de clôture,
- le rescindement du garage existant avec reconstruction d'un mur en façade de la rue du Prado et l'installation d'une nouvelle porte d'accès,
- le déplacement des réseaux, compteurs et logettes existants.

Ces travaux, rendus indispensables par le recoupement de la propriété, ne sont pas une charge augmentative du prix de vente.

Les terrains à acquérir devront être intégrés dans le domaine public de voirie métropolitain une fois les travaux réalisés.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 40 455 €, de 3 parcelles de terrain nu, d'une superficie totale d'environ 581 m², à détacher des parcelles cadastrées AH 10, AH 11 et AH 12 situées 520 rue du Prado et appartenant aux conjoints Gentinat, dans le cadre de la requalification de ladite rue.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 5 novembre 2018 pour un montant de 1 770 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P06O5365.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 40 455 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 210 € au titre des frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-271090-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
